

# ASSURER LA TRANSMISSION

## POUR UN CADRE D'INTERVENTION EN PATRIMOINE IMMATÉRIEL À MONTRÉAL

Mémoire remis à l'attention de la Commission  
sur la culture, le patrimoine et les sports de la  
Ville de Montréal

Dans le cadre de la consultation publique  
Cadre d'intervention en reconnaissance

Conseil des métiers d'art du Québec

18 juin 2021

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	3
Le patrimoine immatériel : Des pratiques bien vivantes et évolutives.....	4
Les savoir-faire traditionnels en danger .....	6
Constats généraux .....	7
Nos recommandations.....	8
Conclusion.....	9
Références.....	11

*Note : l'emploi du masculin n'a pour seul objectif que d'alléger le texte.*

## Introduction

Le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) a pour mission de représenter, soutenir et développer le domaine des métiers d'art au Québec. Reconnu par la Loi S-32.01<sup>1</sup>, le CMAQ est également le seul organisme à représenter les artisanes et artisans en architecture et patrimoine au Québec depuis maintenant plus de 10 ans.

Les métiers d'art du Québec réfèrent à plus de 100 métiers, dont de nombreuses pratiques sont exprimées par des porteurs de traditions (flécheur, relieur, etc.). Ces pratiques traditionnelles, parfois même ancestrales, font partie de notre patrimoine immatériel.

Pour les besoins de ce mémoire, nous nous intéresserons plus particulièrement aux savoir-faire liés à l'architecture et au patrimoine. Les artisans de notre réseau sont les porteurs de connaissances, de techniques et de savoir-faire singuliers qui sont parfois patrimoniaux. Ces éléments du patrimoine immatériel nécessitent des mécanismes qui favorisent leur connaissance, leur développement, leur mise en valeur auprès de la population ainsi que leur transmission à une relève capable d'intervenir sur le patrimoine bâti.

Des quelques 1 200 membres du CMAQ, près de 160 artisans œuvrent dans le secteur de l'architecture et du patrimoine. Ces détenteurs d'un savoir-faire et d'une expertise pointue sont des acteurs clés des interventions sur notre cadre bâti et leur pratique vivante contribue également à la consolidation de l'identité québécoise. Les neuf métiers d'art de l'architecture et du patrimoine représentés par le CMAQ sont :

- Artisan verrier
- Charpentier traditionnel
- Menuisier-ébéniste
- Ferronnier d'art (incluant le forgeron traditionnel)
- Maçon traditionnel
- Peintre en arts décoratifs
- Plâtrier traditionnel
- Tailleur de pierre
- Ferblantier traditionnel ornemaniste

Au cours des dernières années, le CMAQ est devenu une référence et a développé d'étroites collaborations avec les nombreux intervenants du domaine du patrimoine partout au Québec : le gouvernement du Québec, les municipalités et les MRC, l'Ordre des Architectes du Québec, le Centre de conservation du Québec (CCQ), ICOMOS, et une foule d'autres organismes du patrimoine à travers la province et le Canada. Le CMAQ entretient également un dialogue avec la Commission de la Construction du Québec afin de faciliter l'intégration des artisans professionnels aux chantiers de restauration du patrimoine.

Notre intérêt, en tant qu'organisme de représentation, est de s'assurer de la mise en place de tels mécanismes de reconnaissance et de soutien.

---

<sup>1</sup> Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs.

## Le patrimoine immatériel : Des pratiques bien vivantes et évolutives

Le patrimoine immatériel est une expression qui désigne des pratiques culturelles, des traditions, des fêtes, des savoir-faire qui se manifestent, s'observent, se produisent et se vivent au présent. Ce sont des pratiques encore vivantes et observables, héritées du passé, qui ont fait l'objet d'une transmission d'une génération à l'autre, d'une transformation et d'une évolution selon les époques ainsi que d'un apprentissage dans la durée. L'immatériel est par ailleurs indissociable des dimensions matérielles, que ce soit la musique et l'instrument qui la produit ou encore la technique et l'outil nécessaire à son exécution.

À l'instar du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et du Conseil québécois du patrimoine vivant (CPQV), il importe de distinguer le secteur du patrimoine immatériel (pratiques actuelles) de celui des personnages, événements ou lieux historiques (faits du passé)<sup>2</sup>.

Le patrimoine immatériel inclus des savoir-faire traditionnels bien vivants qui relèvent de secteurs d'interventions très diversifiés : les arts, les métiers d'art, la construction, l'agroalimentaire, la santé, le sport, les loisirs. La transmission de ces pratiques repose en grande partie sur l'oralité (transmission orale) et l'apprentissage par observation et imitation dans la durée, le plus souvent hors des institutions d'enseignement ou des ordres professionnels établis<sup>3</sup>.

Ainsi, les activités de reconstitution, d'interprétation ou d'animation historiques relèvent généralement de la commémoration, liée à des lieux significatifs, et non du patrimoine immatériel.

Lorsqu'une municipalité entreprend la collecte de témoignages oraux sur des pratiques révolues, des souvenirs ou des lieux emblématiques, ou qu'elle entreprend de documenter une personne décédée, un événement passé ou un lieu historique, ce processus relève de l'histoire et de la mémoire.

En 2005, la ville de Montréal écrivait dans sa *Politique du patrimoine* que le patrimoine immatériel est essentiel à la vie communautaire, mais que ce concept était peu documenté et généralement peu connu des Montréalais<sup>4</sup>. De même, la ville reconnaît que le patrimoine immatériel tient un rôle dans la construction de l'identité montréalaise et le rayonnement de la Ville.

Ceci est d'autant plus vrai que le patrimoine immatériel est lié à des pratiques culturelles vivantes qui intéressent de plus en plus le grand public et la clientèle touristique. Le

<sup>2</sup> MCC et CPQV. 2018. Le patrimoine immatériel, pour la vitalité culturelle local. Vers une action municipale profitable. <https://api.patrimoinevivant.qc.ca/content/uploads/2020/09/guide-municipalites-cqpv-mcc-1.pdf>.

<sup>3</sup> Il apparaît important ici de distinguer l'apprentissage autodidacte de certaines pratiques à des fins de loisirs et la pratique d'un métier d'art du patrimoine à temps plein, dont l'apprentissage s'est fait auprès de différents maîtres et qui nécessite des connaissances poussées sur les matériaux et les techniques anciens.

<sup>4</sup> Ville de Montréal. 2005. Politique du patrimoine. P. 76. En ligne : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/patrimoine\\_urbain\\_fr/media/documents/politique.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/patrimoine_urbain_fr/media/documents/politique.pdf).

visiteur d'aujourd'hui ne souhaite pas seulement voir des bâtiments ou visiter une ville, il est à la recherche d'expériences qui vont l'inspirer et l'engager. Le patrimoine immatériel peut contribuer à animer des lieux et à leur donner du sens par le conte, la danse, le chant, mais aussi par les pratiques artisanales. Le cas des Forges de Montréal et de l'ancienne station de pompage Riverside illustre parfaitement cette interrelation entre un bâtiment patrimonial animé d'un élément du patrimoine immatériel, la pratique de la forge traditionnelle. Cette pratique immatérielle (et patrimoniale) anime le lieu autrefois industriel et permet de lier le passé au présent, offrant une expérience nouvelle au visiteur, le mettant en contact avec l'histoire dans un contexte actuel.

Dans le *Cadre d'intervention en reconnaissance* proposé par la ville, on insiste pour connecter le patrimoine immatériel à la mémoire, à la commémoration et à l'histoire (p. 4,5,7,12, 28, 29). Bien qu'il soit vrai que le patrimoine immatériel soit imprégné d'un héritage du passé, il convient de souligner qu'il s'agit de pratiques vivantes et évolutives. Cette association systématique entre mémoriel et patrimoine immatériel peut amener à considérer ce patrimoine comme des pratiques figées, à l'image d'objets de musées ou de bâtiments patrimoniaux qui doivent être conservés dans leur intégrité.

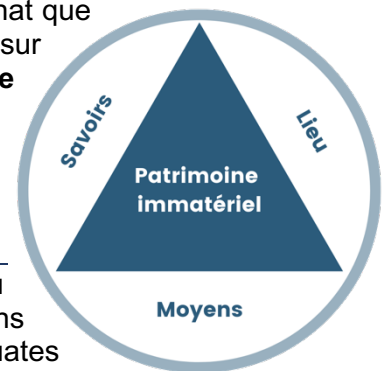
L'approche à emprunter pour l'identification d'élément du patrimoine immatériel devrait être tout autre. Contrairement au bâti, la sauvegarde du patrimoine immatériel passe par la transmission, dont un processus de répétition et de multiplication des porteurs de savoir vers autrui.

Il est primordial de comprendre le patrimoine immatériel comme du patrimoine vivant. Ce type de patrimoine fait du sens seulement s'il y a encore des personnes capables de pratiquer et de transmettre les éléments de ce patrimoine. La personne qui détient ces savoirs et la transmission de ceux-ci sont au cœur de cette notion.

## Ce qu'en dit l'UNESCO :

« L'artisanat traditionnel est peut-être la manifestation la plus matérielle du patrimoine culturel immatériel. Cependant, la Convention de 2003 se préoccupe davantage des savoir-faire et des savoirs que suppose l'artisanat que des produits artisanaux eux-mêmes. Au lieu de se concentrer sur la préservation des objets artisanaux, **les efforts de sauvegarde devraient plutôt s'attacher à encourager les artisans à en poursuivre la production et à transmettre à d'autres leurs savoirs et leurs savoir-faire**, en particulier au sein de leur communauté. »<sup>5</sup>

En bref, la sauvegarde des savoir-faire liés à l'architecture et au patrimoine doit passer par la mise en place de trois conditions favorables à la transmission : des connaissances adéquates (savoir), des lieux adaptés (permanent), des moyens (financier, ressources, etc.).



<sup>5</sup> UNESCO. Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. En ligne : <https://ich.unesco.org/fr/artisanat-traditionnel-00057>.

En 2005, la ville de Montréal indique son intention de se donner des mécanismes pour soutenir le milieu qui préserve le patrimoine immatériel, le défend, le transmet et l'anime. Les idées de soutien, de transmission et d'animation (médiation) sont effectivement des éléments qui peuvent avoir un réel impact sur la préservation du patrimoine immatériel.

Dans son *Plan d'action en patrimoine 2017-2022*, la Ville mentionne également son intention de collaborer avec la communauté d'acteurs pour maximiser ses actions en patrimoine, ceci incluant les artisans des métiers d'art liés à l'architecture et au patrimoine, les associations et les organismes qui les représentent et les écoles qui les forment<sup>6</sup>. La Ville souhaite « reconnaître les savoir-faire et les pratiques artisanales essentiels à la conservation du patrimoine montréalais »<sup>7</sup>.

Le présent *Cadre d'intervention en reconnaissance* constitue une opportunité de prendre acte de ces intentions et de créer un cadre qui favorise la reconnaissance, mais également le développement et la transmission des éléments du patrimoine immatériel des métiers d'art identifiés. Pour ce faire, il doit mettre de l'avant un vocabulaire et une définition adaptée à ce patrimoine, ainsi que des mesures structurantes pour sa transmission.

## Les savoir-faire traditionnels en danger

Depuis la révolution industrielle, les savoir-faire traditionnels sont en déclin au Québec, tout particulièrement dans le cadre des métiers d'art du patrimoine bâti. Plusieurs facteurs en sont la cause :

- L'introduction de nouveaux matériaux aux propriétés différentes;
- L'implantation de nouveaux processus de fabrication à la chaîne, mettant ainsi en péril la chaîne traditionnelle de transmission orale de savoirs complets au profit d'une transmission fragmentée.
- L'exportation à l'étranger pour la fabrication des matériaux et des outils.
- L'usinage des composantes prêts à assembler sur chantier.
- La mondialisation et la production de masse de manière générale.

Depuis les années 1960, nous observons une diminution du nombre d'artisans des métiers de l'architecture et du patrimoine, et ce pour plusieurs raisons :

- Manque de connaissance, de documentation et de visibilité des métiers.
- Exclusion de ces métiers de la formation professionnelle structurée depuis 1969 (résultant en l'absence de formation initiale en métiers d'art du patrimoine)<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> Ville de Montréal. 2017. Plan d'action en patrimoine 2017-2022. P. 17. En ligne : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ\\_URBAINS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN\\_ACTION\\_PATRIMOINE\\_2017\\_2022.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN_ACTION_PATRIMOINE_2017_2022.PDF)

<sup>7</sup> *Idem*, p. 11.

<sup>8</sup> Le CMAQ a mis sur pied en 2020 un projet-pilote d'AEC en métiers d'art du patrimoine bâti, une première au Québec. Le programme s'adresse aux artisans en pratique professionnelle. Aucun programme de formation initiale n'existe pour les métiers suivants : forge traditionnelle, charpenterie traditionnelle, artisan verrier, ferblanterie traditionnelle.

- Absence d'une structure d'apprentissage adaptée (transmission, auprès de porteurs reconnus, mentorat, etc.).
- Méconnaissance du travail spécialisé de l'artisan de la part des architectes, ingénieurs, entrepreneurs généraux, clients privés et public.
- Difficulté d'accès aux chantiers de restauration.
- Disparition progressive des artisans qualifiés et absence d'une relève.
- Absence de soutien au fonctionnement pour les organismes qui rassemblent les porteurs de savoirs, développent et valorisent les pratiques et les techniques artisanales (ex. les associations de métiers).
- Absence de programme de soutien pour des projets spécifiquement dédiés à la recherche, à la valorisation et à la transmission des éléments du patrimoine immatériel.

La **reconnaissance des savoir-faire** est donc un enjeu structurant pour le milieu des artisans qui vivent actuellement un manque de relève. En ce sens, la restauration du patrimoine bâti au Québec est un domaine qui prendra de plus en plus d'expansion dans le futur. La nécessité de former une main-d'œuvre qualifiée, connaissant les techniques traditionnelles de construction, afin d'intervenir sur le patrimoine bâti est donc au cœur des enjeux du patrimoine de demain.

Montréal n'échappe pas à ce phénomène, d'autant plus que la ville connaît des spécificités sur son territoire en matière de bâti. Il existe à l'heure actuelle un besoin criant de se réappropriier des techniques traditionnelles adéquates pour intervenir sur le patrimoine bâti et de soutenir les artisans capables d'enseigner à la relève ces connaissances. Il ne fait aucun doute que la ville de Montréal a un rôle à jouer dans cet écosystème et qu'elle pourrait même devenir un leader en la matière.

## Constats généraux

À la lecture de la proposition du *Cadre d'intervention en reconnaissance*, le CMAQ souhaite soulever le fait que la notion du patrimoine immatériel gagnerait à y être mieux définie. Cette notion devrait référer à des savoir-faire, des connaissances, des expressions, des pratiques culturelles, des représentations, bien vivantes, et non exclusivement à l'histoire, à la commémoration et à la mémoire.

Par exemple, les cérémonies commémoratives d'une pratique immatérielle ou d'un savoir-faire (telle que suggéré à la page 19 du *Cadre*), pourraient être remplacées par des mesures de soutien adaptées qui favoriseraient le développement et la transmission des pratiques. Bien que le *Cadre* souligne pertinemment que l'identification seule ne permet pas de pérenniser le patrimoine immatériel (p. 16), il ne contient pas à ce jour de mesures concrètes en ce sens.

## Nos recommandations

**No.1** Le CMAQ recommande de créer un **comité de travail spécialisé** en patrimoine immatériel afin d'élaborer **un cadre adapté et spécifique** au patrimoine culturel immatériel et à son processus d'identification. Il serait pertinent d'y inviter les organismes œuvrant en patrimoine immatériel à Montréal ainsi que des experts de ce domaine.

**No. 2** Le CMAQ recommande de définir la notion de patrimoine culturel immatériel, ses déclinaisons, ses typologies en se référant notamment aux catégories déjà prévues par le MCC<sup>9</sup>, soit :

- Les savoir-faire;
- Les connaissances;
- Les expressions;
- Les pratiques;
- Les représentations.

**No. 3** Le CMAQ recommande de revoir les principes et les critères d'identification des éléments du patrimoine immatériel, en s'inspirant d'outils déjà existants, tels que les [Directives opérationnelles de l'UNESCO](#), dont les critères suivants :

- L'inscription de l'élément doit contribuer à assurer la visibilité, la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine.
- Des mesures de sauvegarde permettant de protéger et de promouvoir l'élément doivent être élaborées.
- L'élément a été soumis au terme de la participation de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé.

**No.4** Le CMAQ recommande d'intégrer des experts en patrimoine immatériel sur le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) chargé d'analyser les dossiers de projets d'identification d'un élément du patrimoine immatériel.

**No.5** Le CMAQ recommande de créer et d'investir dans des programmes d'aide financière permettant de soutenir directement les organismes du patrimoine immatériel montréalais, les porteurs de savoirs et les artisans traditionnels dans des projets de connaissance, de développement et de transmission de leur savoir-faire. Le programme *Patrimoine montréalais : une mise en valeur dans les quartiers*<sup>10</sup> est un exemple inspirant.

---

<sup>9</sup> Ministère de la Culture et des Communications, Gouvernement du Québec. Loi sur le patrimoine culturel. Guide pratique destiné aux municipalités. P. 41. En ligne :

<https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/patrimoine/guide-municipalite-vf-19-10-2012.pdf>

<sup>10</sup> Ville de Montréal. 2021. Patrimoines montréalais : une mise en valeur dans les quartiers. En ligne : [http://ville.montreal.qc.ca/culture/sites/ville.montreal.qc.ca/culture/files/26157\\_programme\\_soutien\\_patrimoine\\_2021\\_versionfinale.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/culture/sites/ville.montreal.qc.ca/culture/files/26157_programme_soutien_patrimoine_2021_versionfinale.pdf).



**No.6** Le CMAQ recommande de maintenir l'importante initiative du prix *Opération Patrimoine* et sa catégorie *Savoir-faire* en particulier, qui vise à reconnaître la maîtrise d'une pratique traditionnelle et à la valoriser auprès du public. Le CMAQ encourage la ville à développer des initiatives similaires permettant de couvrir plus largement d'autres secteurs du patrimoine immatériel.

**No.7** Le CMAQ recommande d'intégrer, lorsqu'applicable, des éléments du patrimoine immatériel dans le cadre de la citation de bâtiments patrimoniaux. Ces éléments peuvent être, par exemple, des techniques de fabrication, des techniques de construction ou des savoirs sur les matériaux anciens. Les artisans des métiers d'art de l'architecture et du patrimoine, en tant que porteur de ces savoirs, sont des alliés pertinents à consulter à cet égard.

Enfin, il apparaît pertinent de souligner l'existence des *Recommandations pour l'élaboration d'une stratégie nationale pour le patrimoine immatériel du Québec*<sup>11</sup> déposées par le CQPV au ministère de la Culture et des Communications, qui peuvent être une source d'inspiration sur le sujet.

## Conclusion

Le patrimoine culturel immatériel, tout particulièrement les savoir-faire traditionnels de l'architecture et du patrimoine, est intimement lié aux gestes, au corps, aux mains, des artisans. Par conséquent, il importe de constituer un cadre d'intervention adapté à ce type de patrimoine, bien différent du patrimoine bâti ou de la commémoration.

Le CMAQ est un acteur essentiel pour la reconnaissance et la sauvegarde des métiers du patrimoine et des techniques traditionnelles dont ils sont les héritiers. Il nous apparaît important que la ville de Montréal, en tant que propriétaire exemplaire, se dote d'un véritable cadre d'intervention en patrimoine immatériel afin de contribuer à sauvegarder et transmettre ces connaissances essentielles à la restauration du patrimoine bâti.

En 2019, le Comité exécutif de la ville de Montréal adoptait à l'unanimité une déclaration identifiant la forge traditionnelle comme élément du patrimoine immatériel de Montréal, une première action dans ce domaine depuis la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel du Québec<sup>12</sup>. Or, bien que ce geste symbolique soit d'une grande pertinence, il ne prend pas appui sur un cadre adéquat afin d'officialiser cette reconnaissance, ni n'est accompagné de mesure de soutien qui permettrait à cette pratique d'être transmise et de demeurer vivante.

Ce premier cas peut servir de projet-pilote afin de définir et encadrer l'identification des éléments du patrimoine immatériel montréalais et ouvrirait la voie afin de pouvoir mieux connaître et encadrer les pratiques des autres métiers de l'architecture et du patrimoine,

---

<sup>11</sup> Disponible en ligne : <https://api.patrimoinevivant.qc.ca/content/uploads/2021/05/strategie-nationale-pci.pdf>.

<sup>12</sup> Extrait de la Déclaration disponible via Kollektiv : <https://kollektiv.net/63246-2/>

dont les savoir-faire des tailleurs de pierre montréalais, ou encore ceux des ferblantiers qui contribuent à la richesse et l'identité des quartiers de Montréal.

**France Girard**

Gestionnaire, architecture et patrimoine

[France.girard@metiersdart.ca](mailto:France.girard@metiersdart.ca)

**Catherine Charron**

Coordonnatrice, architecture et patrimoine

[Catherine.charron@metiersdart.ca](mailto:Catherine.charron@metiersdart.ca)

## Références

Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV). 2021. Recommandations pour l'élaboration d'une stratégie nationale pour le patrimoine immatériel (ou vivant) au Québec. En ligne : <https://api.patrimoinevivant.qc.ca/content/uploads/2021/05/strategie-nationale-pci.pdf>.

Ministère de la Culture et des Communications, CPQV. 2018. Le patrimoine immatériel, pour la vitalité culturelle locale. Vers une action municipale profitable. En ligne : <https://api.patrimoinevivant.qc.ca/content/uploads/2020/09/guide-municipalites-cqpv-mcc-1.pdf>.

Ministère de la Culture et des Communications, Gouvernement du Québec. 2012. Loi sur le patrimoine culturel. Guide pratique destiné aux municipalités. En ligne : <https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/patrimoine/guide-municipalite-vf-19-10-2012.pdf>.

UNESCO. 2018. Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. En ligne : [https://ich.unesco.org/doc/src/ICH-Operational\\_Directives-7.GA-PDF-FR.pdf](https://ich.unesco.org/doc/src/ICH-Operational_Directives-7.GA-PDF-FR.pdf).

UNESCO. Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. En ligne : <https://ich.unesco.org/fr/artisanat-traditionnel-00057>.

Ville de Montréal. 2005. Politique du patrimoine. En ligne : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/patrimoine\\_urbain\\_fr/media/documents/politique.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/patrimoine_urbain_fr/media/documents/politique.pdf).

Ville de Montréal. 2017. Plan d'action en patrimoine 2017-2022. En ligne : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ\\_URBAINS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN\\_ACTION\\_PATRIMOINE\\_2017\\_2022.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN_ACTION_PATRIMOINE_2017_2022.PDF).

Ville de Montréal. 2021. Programme de soutien financier 2021. Patrimoine montréalais : une mise en valeur dans les quartiers. En ligne : [http://ville.montreal.qc.ca/culture/sites/ville.montreal.qc.ca/culture/files/26157\\_programme\\_soutien\\_patrimoine\\_2021\\_versionfinale.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/culture/sites/ville.montreal.qc.ca/culture/files/26157_programme_soutien_patrimoine_2021_versionfinale.pdf).